



Direction de la Jeunesse et des Sports  
Sous-Direction de la Jeunesse

**2020 DJS 162** Subventions au profit de 12 associations participant à la politique de jeunesse (culture et loisirs) (32.500euros), 6 conventions annuelles d'objectifs, 3 avenants (11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>)

## PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris soutient activement les associations œuvrant en faveur de la jeunesse dans la capitale. Afin de promouvoir localement le développement de leurs actions en faveur des jeunes Parisien-ne-s, ce soutien peut prendre diverses formes, qu'il s'agisse d'une aide à la mise en place d'actions ciblées, de manifestations exceptionnelles ou bien d'une participation au fonctionnement courant de ces associations.

Dans le contexte exceptionnel de l'épidémie de covid-19 et à la suite des mesures gouvernementales prises pour la gestion de cette crise sanitaire, ces structures se sont trouvées dans l'obligation de revoir leur programmation en cours ainsi que l'organisation du travail de leur équipe (télétravail et chômage partiel). Selon les situations, elles ont dû soit procéder à l'adaptation, voire à l'annulation de certaines manifestations ou activités jeunesse, soit prévoir leur report à des dates ultérieures qui restent parfois à arrêter.

La présente délibération apporte un soutien financier au titre de la jeunesse à 12 associations intervenant dans les quartiers populaires des 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements. La détermination du montant des subventions a tenu compte de l'intérêt des actions proposées et du nombre de jeunes en bénéficiant.

Il est ainsi proposé d'attribuer :

- une subvention complémentaire d'un montant de 2.000 euros à l'association ACP La Manufacture Chanson (11<sup>e</sup>), pour son projet « Far Eleven District » qui permet à une quinzaine de jeunes de découvrir les métiers du spectacle et de s'impliquer dans un projet collectif de création musicale ;

- une subvention complémentaire d'un montant de 4.000 euros à l'association Paris Est Mouvement (11<sup>e</sup>). Malgré le contexte exceptionnel de l'épidémie de covid-19, l'association est parvenue à maintenir ses activités événementielles tout en adaptant sa programmation. Ce financement permet donc de soutenir l'accueil organisé chaque mardi, mercredi et vendredi, les échanges et les débats citoyens

mensuels organisés sous forme de tables rondes, ainsi que les quatre événements annuels de l'association ;

- une subvention complémentaire d'un montant de 2.000 euros à l'association UGOP (Une Goutte d'Organisation Productions) dans le 12<sup>e</sup>, pour son projet d'animation du Pavillon Culturel, lieu citoyen et collaboratif de référence pour les jeunes du quartier Daumesnil – Vallée de Fécamp et qui contribue à dynamiser la vie locale ;

- une subvention complémentaire d'un montant de 9.000 euros à l'association des Loisirs Résidentiels des Mariniers (LOREM) dans le 14<sup>e</sup> pour son projet « 3D FabLab » qui propose de nombreuses activités autour du numérique (inclusion et création) aux jeunes de 16 à 30 ans (formation, ateliers) et dont l'activité innovante et qualitative permet de développer des projets partenariaux avec les acteurs locaux, notamment le Centre Paris Anim' Marc Sangnier ;

- une subvention complémentaire d'un montant de 2.000 euros à l'association Dixlesic and Co (14<sup>e</sup>) pour son projet « Eclats de rire ateliers YouTubbing » qui favorise par l'humour, vecteur clé de la communication, l'expression des habitant·e·s contribuant ainsi à renforcer les liens sociaux et interculturels ;

- une subvention complémentaire d'un montant de 1.000 euros à l'association Etoile et Compagnie (14<sup>e</sup>) pour son projet « Ateliers théâtre forum contre les dangers du monde numérique pour adolescent·e·s » qui participe au développement de la confiance en soi chez les jeunes en favorisant leur réflexion et leur esprit critique. Elle vise également à les responsabiliser et à prévenir les risques sur la santé, liés à l'utilisation excessive des applications et outils numériques ;

- une subvention d'un montant de 2.000 euros à l'association L'Intestine (18<sup>e</sup>) pour son projet « La permanence chorégraphique Porte de la Chapelle 2020/ Danse contemporaine et patrimoine », ayant pour but de promouvoir les pratiques artistiques dansées en y associant la réflexion et participation active des habitant·e·s (enfants, adolescent·e·s et adultes). L'action bénéficie à près de 200 personnes ;

- une subvention complémentaire d'un montant de 1.500 euros à l'association Jeunesse Education (20<sup>e</sup>) pour son projet « Activités Culturelles et Sportives », ayant pour objectif d'ouvrir et diversifier les centres d'intérêt des jeunes et de développer leur capacité d'action en groupe. L'action bénéficie à près de 300 jeunes des quartiers prioritaires du 20<sup>e</sup> arrondissement ;

- une subvention d'un montant de 2.000 euros à l'association Educ'hand (Issy-les-Moulineaux 92) pour son projet « Handballez votre quartier » dans les 13<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements. Cette action s'appuie sur le handball et ses valeurs comme outil de cohésion sociale. L'association organise et met en place différentes opérations d'insertion sociale par le sport et d'ouverture culturelle auprès des jeunes filles issues des quartiers politique de la ville ;

- une subvention complémentaire d'un montant global de 2.000 euros à l'association

Strata'j'm Paris (20<sup>e</sup>) pour ses projets « La Cabane Davout, un lieu fédérateur dans le quartier de la Tour du Pin » (1.000 euros) et « Le jeu vecteur de lien social dans le quartier Bas Belleville » (1.000 euros).

La Cabane Davout est une ludothèque ouverte à toutes et tous, en libre accès au 35/37 boulevard Davout (20<sup>e</sup>), qui contribue à provoquer des rencontres entre les différentes générations. Il s'agit également d'un local inter-associatif partagé par les associations du quartier.

Le projet « Le Jeu Vecteur de Lien Social » dans le quartier Belleville Amandiers consiste en l'animation d'ateliers jeux dans l'espace public, place Alphonse Allais (20<sup>e</sup>). Il favorise l'implication dans la vie du quartier et contribue à l'insertion sociale ;

- une subvention d'un montant de 2.000 euros à l'association Paris Basket 18 (18<sup>e</sup>) pour son projet « PB18 Girls' Squad » qui mobilise une centaine de jeunes filles de 16 à 18 ans, afin de les initier à une pratique sportive régulière. Il s'agit également de faire se rencontrer les jeunes filles des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements afin de créer du lien social ;

- une subvention d'un montant de 3.000 euros à l'association Des cris des villes (19<sup>e</sup>), pour son projet « Bobines de la ville acte 5 Inégalités et ville » dans les 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements. Le projet se déroule sur 2 années et a pour objectif d'une part, de sensibiliser les jeunes du 19<sup>e</sup> arrondissement aux inégalités et discriminations qui prennent place en ville et d'autre part, de débattre de l'utilisation des médias et images.

Compte tenu de ces actions en faveur des jeunes Parisien·ne·s des 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements et de leur adéquation avec les contrats jeunesse de ces arrondissements, je vous demande de bien vouloir attribuer ces subventions d'un montant total de 32.500 euros aux 12 associations de jeunesse présentées préalablement. Il est à noter que les montants proposés ont fait l'objet d'une concertation préalable avec les Mairies d'arrondissement concernées.

Je vous demande également de bien vouloir m'autoriser à signer les 6 conventions annuelles d'objectifs et 3 avenants ci-joints.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris